

Yves Evrard, Député sur les réalisations concrètes dans le cadre de l'année thématique du Vélo.

Dans le cadre de l'année thématique consacrée au vélo, un appel à projets permettant aux différents opérateurs touristiques d'aménager leurs différentes structures a été lancé le 7 décembre 2015. Les dossiers devaient être rentrés pour mi-février et les projets retenus connus pour avril. J'avais déjà pu m'étonner du timing choisi puisque les investissements ne pourront être réalisés qu'après obtention des aides ce qui retardera l'offre potentielle réelle proposée aux touristes pour cette saison touristique 2016.

Actuellement, l'annonce des lauréats n'a pas encore eu lieu et devrait faire l'objet d'une cérémonie d'annonce officielle en juin.

Même si l'objectif est de pérenniser au-delà de 2016 l'impulsion donnée à la pratique du vélo, il me semble que, dans la pratique, ce timing pose problème notamment en matière de communication.

Si les investissements prévus grâce aux subsides ne sont effectifs qu'après la saison touristique, comment est-il possible pour les organismes touristiques d'organiser une campagne de promotion efficace sur le thème du vélo sans savoir si oui ou non, ils bénéficieront du matériel ad hoc à proposer aux touristes ?

WBT tourne depuis quelques mois sur les différents salons auxquels elle participe avec des visuels et animations consacrés au vélo... tandis que l'infrastructure sur le terrain ne suit pas.

Enfin, je voudrais aborder la thématique des points noeuds : 3 230 kilomètres de réseaux vélo en points noeuds contre 43.000 en Flandre.

Vous nous dites avoir réalisé le maillage d'un futur réseau en Wallonie, réseau auquel tout nouveau projet doit s'accrocher, ces projets restant toutefois d'initiative provinciale.

Monsieur le Ministre,

Ce réseau points-noeuds est-il destiné à évoluer de manière significative ?

Actuellement la réalisation de points-noeud s'est faite via des financements par-communaux, provinciaux ou européens.

La région compte-t-elle investir financièrement dans l'aménagement de nouveaux points noeud ?

Valérie DE BUE sur les interactions touristiques avec le Nord du pays

Les acteurs touristiques du Brabant wallon font état d'une chute conséquente de la fréquentation dans leurs attractions ou leurs établissements en ce début d'année 2016. Plusieurs raisons peuvent être invoquées mais comme on le sait la situation du tourisme en Wallonie n'est pas évidente.

Dans ce cadre, une coopération pourrait être menée avec le Nord du pays afin de trouver des synergies en termes de visibilité. Le Nord accueille parfois un public différent et permettre une diversité des offres pourrait être un bon signe d'ouverture mais aussi de compléter l'offre globale. Y a-t-il un travail en ce sens mené par les organismes touristiques régionaux ?

Quelles sont les synergies actuelles avec votre homologue flamand ? Quel travail et surtout quel développement effectuez-vous ensemble? On sait que les Ardennes sont souvent visitées par un public néerlandophone. Qu'avez-vous mis en place de manière concrète pour permettre un meilleur développement de ce public là?

Valérie DE BUE sur l'interdiction de fumer sur les lieux touristiques

En France, les plages où fumer est interdit se multiplient. La cigarette est également bannie des lieux extérieurs publics tels que les parcs, jardins, châteaux, pinèdes et sentiers du littoral. Une idée qui fait son chemin aussi au Nord du pays notamment par rapport aux plages. On sait que la cigarette est un des déchets principaux que ce soit sur les plages mais aussi dans d'autres lieux ouverts au public.

Ce n'est évidemment pas le seul déchet mais il arrive en tête du classement devant les sacs plastiques par exemple.

Suite à cela, je voulais voir avec vous si cette idée pouvait faire son chemin en Wallonie sur nos lieux touristiques. Les sites sont-ils endommagés par les jets de cigarette? Avez-vous déjà eu des retours qui allaient dans ce sens? Quel coût cela représente pour nos lieux touristiques pour le nettoyage des sites? Qu'est ce qui est mis en place pour conscientiser les visiteurs? En terme de santé publique, quel

Yves Evrard sur les systèmes logiciels de base de données touristiques.

Actuellement, le système logiciel PIVOT (Partage de l'information pour la valorisation touristique) a été installé et synchronisé entre le Commissariat général au Tourisme et quatre Fédérations touristiques provinciales : Brabant wallon, Liège, Hainaut et Namur ainsi que pour leurs 30 Maisons du Tourisme.

Le système HADES mis en place par la FTLB, quant à lui, remplit le même rôle mais fonctionne uniquement sur la Province de Luxembourg et ses 12 MT.

Depuis plusieurs années, il est envisagé de connecter ces deux systèmes afin de les rendre compatibles et ainsi de simplifier l'encodage et le partage de données mais il semble que ce chantier ne soit pas simple à mettre en oeuvre.

Voici environ trois ans, certaines MT de la Province de Luxembourg ont reçu gratuitement du CGT un ordinateur spécialement dédié à une connexion au système PIVOT assorti d'une formation spécifique à l'usage de la plate-forme.

A l'heure actuelle, pouvez-vous nous dire si ces MT fonctionnent dès lors avec PIVOT ou continuent à privilégier le système Hades ?

Monsieur le Ministre,

Pouvez-vous nous dire où en est ce dossier ? Ces deux systèmes logiciels sont-ils maintenant compatibles ou chacun continue-t-il à fonctionner indépendamment l'un de l'autre ?

Enfin, lors de la réunion de la Grande région du 22 avril dernier, vous avez décidé de relancer un projet Interreg ayant pour objectif – je vous cite – « de reformer la stratégie numérique de la promotion touristique en vue de favoriser la mise en place de base de données touristiques partagées et de renforcer la cohérence au niveau des outils numériques ».

Quelle serait la teneur de ce projet Interreg ?

Vise-t-il à refondre les deux bases de données citées plus haut dans l'idée d'une meilleure cohérence ?

Yves Evrard sur le méga projet Cristal Park et les resorts touristiques annoncés dans la DPR.

Un méga projet est en gestation depuis de nombreuses années sur le site des anciennes cristalleries du Val Saint Lambert. La phase de réhabilitation du site est toujours actuellement en attente auprès de votre collègue de l'environnement.

Outre le château et l'Abbaye complètement rénovés, le site devrait accueillir un hôtel 4 étoiles de 120 chambres et pour compléter l'attractivité touristique, il serait renforcé par un vaste pôle de loisirs comprenant un aquaparc (Alpamare), une cité des enfants (Minopolis), un parc aventure (Eco Park Adventure) et d'autres activités de loisirs intérieures et extérieures.

Ce volet touristique fait partie d'un projet global dénommé Cristal park pour lequel des fonds européens ont été mobilisés. Le Feder allouerait 40,9 millions d'euros à Seraing pour la poursuite de son master plan d'ici à 2020. Soit le double de ce qui avait déjà été alloué entre 2007 et 2013 (19 millions).

Monsieur le Ministre,

Immowal aura-t-il un rôle à jouer dans ce dossier ?

Ce projet fait-il partie des resorts touristiques que vous souhaitez développer dans la déclaration de politique générale ?

Ce projet bénéficiera-t-il de subsides de la région wallonne pour ce qui concerne la partie touristique ?

Patrick Lecerf sur les itinéraires touristiques balisés

Dans le cadre du code wallon du tourisme, des itinéraires touristiques balisés permanents peuvent être mis en œuvre, moyennant autorisation et reconnaissance. Le balisage s'opère au moyen de signes normalisés pour les piétons, les cavaliers ou les cyclistes.

L'évolution des pratiques a fait apparaître l'utilité de développer des itinéraires spécifiques à destination des adeptes de la marche nordique ou des « trails ». Monsieur le Ministre, peut-il nous indiquer si ces itinéraires balisés à destination de ces catégories spécifiques de randonneurs peuvent également faire l'objet d'autorisations, de reconnaissances et de subventions ?

Monsieur le Ministre, peut-il nous indiquer s'il projette de compléter la réglementation en vue de permettre l'utilisation de signes normalisés spécifiques à ces nouvelles activités ?

Pierre-Yves Jeholet sur l'avenir des aérodromes

Le décret du 23 juin 1994 relatifs aux aéroports et aérodromes wallons précise que deux aérodromes relèvent de la Région wallonne : le site de Spa et celui de Saint-Hubert. J'ajouterais également l'aérodrome de Cerfontaine qui a été retiré de cette liste en 2007 mais qui reste partiellement dans le giron régional.

La présente interpellation a pour but de connaître la stratégie du Gouvernement par rapport à ces trois plateformes.

Concernant le site de Spa-Sauvenière, la situation est assez critique. En effet, la saga entourant le permis d'environnement (et donc d'exploitation) est loin d'être refermée. C'est donc l'avenir même de ce site qui pose question.

Monsieur le Ministre peut-il préciser la stratégie du Gouvernement wallon concernant le site spadois ? Quel est l'avenir de cet aérodrome aux yeux du Gouvernement ?

Par ailleurs, Monsieur le Ministre peut-il préciser combien coûte ce site annuellement au budget régional ?

Concernant le site de Saint-Hubert, après la saga de la reprise avortée de l'intercommunale IDELUX, la situation a l'air de se stabiliser autour des repreneurs rassemblés autour de la Ville de Saint-Hubert.

Monsieur le Ministre peut-il également faire le point quant à la stratégie du Gouvernement à l'égard de cet aérodrome ?

Par ailleurs, ici également, quel financement régional - sur base annuel - ce site bénéficie-t-il ?

Enfin, concernant l'aérodrome de Cerfontaine, Monsieur le Ministre peut-il faire le point concernant les activités qui y sont réalisées et l'avenir de ce site à terme ? Ici également, combien quels budgets régionaux sont affectés à ce site sur une base annuelle ?

Nicolas Tzanetatos sur la sécurité dans les aéroports

Il y a quelques jours, Jean-Jacques Cloquet disait qu'il y aurait un avant et un après 22 mars dans les aéroports. En effet, suites aux attentats du 22 mars, les professionnels du secteur affirment qu'il faut repenser la sécurité des aéroports.

Il faudra la repenser mais également l'augmenter et l'améliorer afin de garantir la sécurité des passagers ainsi que des employés.

Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre, si des actions en la matière sont déjà prévues? Des contacts ont-ils déjà été pris avec les aéroports wallons et à ce sujet ? Une enveloppe budgétaire spécifique sera-t-elle prévue à cette fin ?

Nicolas Tzanetatos sur la construction d'une 3^{ème} piste à Liège Airport

Dans un entretien dans le journal l'Echo, le président sortant du CA de Liège Airport, José Happart, affirme que la construction d'une troisième piste est indispensable au développement de l'aéroport de Liège. Il précise que ce projet a 2 ans de retard, coûtera 2 milliards d'euros et devra être opérationnel pour 2025 au plus tard. Il précise également qu'une explosion des activités de l'aéroport est à prévoir " avec l'arrivée de Fedex dans le cadre du rachat de TNT par l'opérateur américain ».

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous donner l'avis de la Région concernant ce projet de construction de 3^{ème} piste ? Le coût de 2 milliards vous paraît-il correct ? Pouvez-vous préciser la part qui sera investie par la Région Wallonne ? Selon quel échéancier ?

Le président précise que le lieu pour la construction de cette troisième piste a déjà été choisi et nécessitera une modification du plan de secteur. Pouvez-vous nous dire, Monsieur le Ministre en quoi portera cette modification ? Une demande a-t-elle déjà été introduite en ce sens auprès de la Région ?

Nicolas Tzanetatos sur les navettes entre BSCA et Liège Airport

Les aéroports wallons seront amenés, dans les années à venir, à collaborer de plus en plus, on ne peut que s'en réjouir. Une de ces pistes de collaboration est la création d'un service de navettes entre BSCA et Liège Airport. En effet, le développement du trafic passagers à Liège profitera probablement à l'aéroport de Charleroi. Mais pour ce faire, les voyageurs des gros porteurs intercontinentaux qui seront accueillis à Liège devront pouvoir rejoindre rapidement l'aéroport de Charleroi via des navettes.

Pouvez-vous, Monsieur le Ministre, nous dire si une réflexion a déjà été menée en ce sens ? Ce projet vous a-t-il déjà été soumis ? Avez-vous déjà rencontré les responsables des aéroports wallons à ce sujet ?

Si un tel projet se concrétisait, s'agirait-il d'un système de navettes privé ou organisé par la TEC ? Avez-vous déjà eu des contacts avec le Ministre Di Antonio à ce sujet ?

Christophe Dister sur la présence d'un pygargue à tête blanche dans le Beaurinois.

Un pygargue à tête blanche a élu récemment domicile dans la région beaurinoise alors que ce rapace vit habituellement en Amérique du Nord dans les massifs forestiers et les montagnes proches des lacs et des rivières.

Il est prévu que les agents du Département Nature et Forêt (DNF) capture l'animal. Mais la présence de cet oiseau pose de nombreuses questions.

D'où vient-il ? Comment se fait-il qu'un rapace d'Amérique du Nord se retrouve dans nos contrées ? Quel retour avez-vous du DNF ? Disposez-vous actuellement d'informations complémentaires ? Cette espèce semble fuir l'activité humaine, avez-vous un retour du DNF au sujet du plan prévu pour sa capture ? Cet espèce étant protégée, que va-t-il devenir après avoir été capturé ?

Yves Evrard sur les pénalités imposées en cas de contamination du lait par des antibiotiques

En cas de test positif aux antibiotiques, les producteurs laitiers se voient déduire une pénalité financière lors du paiement de leur production.

Cette pénalité est fixée par l'AGW du 29 janvier 2009 relatif au contrôle de la composition du lait, au paiement du lait par les acheteurs aux producteurs et à l'agrément des organismes interprofessionnels. (Annexe 2 point C. 2.) Cet arrêté fixe le montant de la pénalité à 29,75€ les 100 litres. Cette pénalité est appliquée à la quantité de lait totale de cette livraison.

Monsieur le Ministre, cette pénalité est fixe alors que le prix du lait est soumis à de nombreuses fluctuations. A l'heure actuelle, le prix de base est de 20,25€ HTVA.

Tout comme vous, je suis particulièrement sensibilisé aux difficultés financières auxquelles doit faire face le secteur laitier. Dès lors, je m'interroge sur le montant de cette pénalité bien supérieure au prix – non rémunérateur – actuellement versé...

L'article 19 de ce même arrêté prévoit que « *Le Ministre peut également apporter des modifications aux dispositions de l'annexe 2, [...] sur demande commune des organisations professionnelles représentatives d'acheteurs agréés et de producteurs. [...] [A.G.W. 10.12.2015] ».*

- Monsieur le Ministre, quel est le nombre de producteurs concernés par cette pénalité?
- Ne peut-on adapter celle-ci afin qu'elle se rapproche du prix réellement payé aux producteurs comme cela fut déjà demandé par les OPA représentatives par le passé ?

Yves Evrard sur les causes possibles de la raréfaction des abeilles.

De récentes études ont démontré que les interactions entre plantes et insectes peuvent être à l'origine de la raréfaction des abeilles. C'est ainsi que les universités de Mons, Liège notamment ont réalisé différentes expériences tendant à mettre évidence l'influence de la qualité des pollens de certaines plantes avec le développement des abeilles.

Monsieur le Ministre,

Avez-vous connaissance des résultats de ces études et de la proportion pour laquelle ce facteur pourrait intervenir dans la disparition ou la raréfaction des abeilles ?

D'autre part, cette étude pourrait être d'un intérêt évident puisque selon l'analyse des scientifiques, il serait possible de favoriser la protection des insectes pollinisateurs en privilégiant certains types de fleurissement sur des parcelles spécifiques.

L'on connaît le rôle important des abeilles dans la pollinisation et les problèmes liés à la raréfaction de la population des abeilles.

Monsieur le Ministre,

Les résultats de ce genre d'études sont-ils suffisamment exploités et utilisés pour tenter d'enrayer le phénomène de disparition des abeilles ?

Vous nous avez indiqué précédemment que votre administration coordonne la vulgarisation de ce type d'études auprès des public intéressés et assure la liaison avec notamment les centres de recherche.

Pouvez-vous nous dire si cette étude plus particulière liée aux abeilles a été relayée auprès notamment des professionnels ?

Christophe Dister sur la mise en place de fascines aux abords des terrains agricoles.

Ces dernières semaines, nous avons connus des épisodes importants de pluies qui ont eu comme conséquence, dans certaines régions, de provoquer d'importantes coulées de boues qui proviennent des terrains agricoles.

Ces épisodes à répétition sont coûteux pour les communes et très inconfortables pour les riverains et les agriculteurs. Pourtant, il existe une technique, l'installation d'une fascine en paille ou à partir d'un autre matériau aux abords des terres agricoles. Cette technique est assez simple à mettre en œuvre et peu coûteuse.

Monsieur le Ministre, quel retour des communes avez-vous concernant cette mesure? Fait-elle l'unanimité? Dans certaines régions, la mise en place de ce système pourrait, semble-t-il, réduire voire rendre obsolète la construction d'un bassin d'orage. Est-il envisageable de sensibiliser les agriculteurs à ce type de dispositif ? Avez-vous eu des contacts avec le Ministre des pouvoirs locaux à ce sujet ?

Gilles Mouyard Député sur : « les difficultés rencontrées par le secteur horticole wallon »

Monsieur le Ministre, vous n'êtes pas sans savoir que dès le départ notre assemblée parlementaire a fait le choix de soutenir les agriculteurs, horticulteurs et éleveurs qui étaient touchés de plein fouet par l'embargo russe portant sur les produits européens.

Car faut-il le rappeler les exportations belges de produits alimentaires vers la Russie représentent plus de 280 millions d'euros. Et au premier rang des produits concernés par cet embargo figurent les pommes et les poires.

Mais aujourd'hui, les prix des pommes et des poires ne cessent de s'enfoncer. Ainsi aujourd'hui le prix du kilo de poires est de 45 centimes contre 35 centimes pour les pommes. Alors qu'il y a peu les prix étaient encore respectivement de 80 et 50 centimes.

Face à cette chute des prix il devient de plus en plus difficile aux fruiticulteurs de couvrir leurs coûts de production ; Et ce surtout en fin de saison car à cette période viennent s'ajouter les frais d'entreposage et de conservation.

Dans ce dossier Le Gouvernement wallon avait quant à lui décidé de mettre sur pied une « Task force » présidée par le Ministre de l'Economie et dont la mission était d'établir un "suivi de l'impact sur l'économie wallonne des sanctions contre la Russie et des contre-mesures" adoptées dans le cadre de la crise ukrainienne.

Alors que les mesures d'aide européennes, prolongées jusqu'au 30 juin 2016, ont permis, sur la saison 2014-2015, aux producteurs belges de gérer cette crise en retirant du marché environ 25.000 tonnes de produit. Le secteur horticole fait une fois de plus appel aux différents niveaux de pouvoir pour soutenir un secteur en crise.

Monsieur le Ministre, quelle est votre analyse de la situation ? Quelles sont les pistes envisagées par le Gouvernement wallon pour venir en aide aux producteurs de pommes et de poires ? Les mesures d'aides européennes qui arrivent à échéance le 30 juin 2016 seront-elles prolongées ? Pourriez-vous faire le point sur le travail réalisé par la « Task force » et les mesures proposées par cette dernière pour soutenir le secteur horticole wallon.

Laetitia BROGNIEZ sur le traitement des dossiers ADISA

Je souhaiterais que vous puissiez refaire le point sur le suivi des dossiers ADISA introduits au 4^e trimestre 2015 et au 1^{er} trimestre 2016.

Pour rappel, 382 dossiers introduits pendant le 4^e trimestre 2015 ont été notifiés recevables, à la fois pour des investissements et des installations. Ils auraient ensuite dû être déclarés admissibles ou pas, et faire l'objet d'une sélection. En cas de réponse positive, l'investissement doit être réalisé au plus tard le 30 juin.

De même, les dossiers introduits au 1^{er} trimestre de cette année doivent faire l'objet d'une sélection pendant le 2^e trimestre pour être notifiés.

Malheureusement, tout ne s'est pas déroulé comme annoncé, notamment à cause de la défaillance du logiciel de traitement.

Qu'en est-il à l'heure d'aujourd'hui ? Tous les dossiers de 2015 ont-ils été traités ? Si non, pour quel délai les demandeurs peuvent-ils espérer une réponse ? Concernant l'enveloppe budgétaire dédiée aux dossiers 2015, a-t-elle permis de satisfaire beaucoup de demandes ? Combien de dossiers n'ont pas été sélectionnés ? Quel est le bilan par type de dossier ?

Sachant que dans le cas d'une demande d'aide à l'investissement de 2015 jugée admissible et sélectionnée, cet investissement doit être réalisé pour le 30 juin, les bénéficiaires vont-ils voir ce délai prolongé vu le retard de traitement des dossiers ?

Enfin, concernant les dossiers introduits au 1^{er} trimestre 2016, le retard de traitement va-t-il pouvoir être résorbé ?

Laetitia BROGNIEZ sur les aides à l'agriculture biologique

Début mai, 250 producteurs bio n'avaient toujours reçu aucun versement, aucune aide bio ! Ces derniers n'avaient d'ailleurs, semble-t-il, reçu aucune explication à cette situation. Qu'en est-il à ce jour ? Ces agriculteurs ont-ils depuis lors reçu leurs aides ? Si oui, ont-ils reçu la totalité de leurs aides ? Si non, pour quelle raison ?

En réponse à une question écrite fin février, vous aviez annoncé que la totalité des aides bio seraient versées pour fin mars (exception faite des dossiers sous contrôle). Mais cela n'a pas été le cas. Le 20 avril, seulement 990 producteurs ont perçu leurs aides bio, plus précisément, 95 % de ces aides. De plus, ils pensaient recevoir les 3/12^e non perçus pour l'année 2014 (le paiement de l'an dernier ne couvrant que 9 mois, du 01/04/2014 au 31/12/2014) mais cela non plus n'a pas été le cas.

Pour ce qui concerne les engagements bio, on est effectivement passé d'une année culturale à une année civile, néanmoins pourquoi les 3/12^e manquants n'ont-ils pas été versés ? Quand le seront-ils ?

Laetitia BROGNIEZ sur le Conseil agricole européen du 17 mai

Lors du Conseil agricole européen qui s'est tenu le 17 mai, il a notamment été question de la mise en œuvre des mesures de soutien aux agriculteurs, en particulier, le dispositif de gestion volontaire de l'offre laitière.

Que prévoit le règlement en la matière ? Allez-vous mettre en œuvre cette mesure ? Si oui, comment ? Si non, pour quelle raison ? Avez-vous budgétisé cette mesure ? Disposez-vous des moyens nécessaires ?

Il est question que la Commission débloque une nouvelle enveloppe d'aide d'urgence au secteur lors du Conseil des Ministres de juin. Cela a-t-il été évoqué ? Cela se précise-t-il ?

Par ailleurs, j'ai lu que vous aviez demandé à l'Allemagne de « *se joindre aux pays qui exigent des modalités concrètes et obligatoires de régulation des marchés* ». Avez-vous été entendu ?

Carine Lecomte, Députée sur le décret portant sur les calamités agricoles.

Lors de l'examen du projet de décret relatif aux calamités naturelles en Commission des Affaires générales, nous avons appris qu'un décret portant sur les calamités agricoles était en préparation...

Cette matière, que sont les calamités naturelles, a été transférée aux Régions au 1er janvier 2014 et la Wallonie se l'est appropriée, via le décret-programme du 12 décembre 2014, en créant un « Fonds wallon des calamités naturelles » organisé en deux divisions :

« Fonds wallon des calamités publiques », d'un montant de 5,5 millions d'euros, à charge du budget du Ministre-Président ;

« Fonds wallon des calamités agricoles », d'un montant de 4,5 millions, à charge de votre budget.

Au vu de l'importance du sujet et des préoccupations qu'il suscite auprès de nos concitoyens, qu'est-ce qui explique ces attermoissements ? Des difficultés sont-elles à identifier en raison de la spécificité des dommages agricoles ?

Est-ce que vous êtes conscient qu'en l'état, pratiquement une moitié du budget du Fonds wallon des calamités naturelles est toujours régie par deux dispositifs législatifs (loi fédérale de 1976 et le décret-programme de 2014), créant de la sorte une différence de traitement sur le plan juridique, selon le type de calamité subie ?

Jenny Baltus-Möres sur le week-end de découvertes et de dégustations des produits du terroir wallon

Le 20 et 21 mai s'est déroulé le week-end de découvertes et de dégustations des produits du terroir wallon sous le slogan « C'est bon, c'est Wallon » au WEX de Marche-en-Famenne avec le soutien de l'APAQ-W.

Vu qu'il s'agissait d'une plateforme de présentation pour les artisans et producteurs de toute la Région wallonne, j'aimerais savoir combien de producteurs et artisans y ont participé ? Est-ce qu'il y avait des participants de chaque province de la Région wallonne et est-ce qu'on peut parler d'une participation équilibrée concernant leur origine et équilibrée concernant l'offre? Combien des producteurs et artisans de la Communauté germanophone ont participé ? Est-ce qu'ils et elles étaient invités au même moment que leurs collègues francophones et est-ce que la correspondance s'est faite en langue germanophone ? J'ai dû constater que les formulaires d'admission et toutes les informations en correspondance étaient en français – rien en allemand. Pourquoi même la publicité et la promotion pour cette initiative existait seulement en langue française (le site internet www.cbon-cwallon.be également)? Est-ce que le Ministre pense que les producteurs, artisans et aussi les consommateurs germanophones se sentent concernés par le slogan « C'est bon, c'est Wallon », vu que beaucoup d'habitants de la Communauté germanophone ne se regardent pas comme des Wallons mais qu'ils sont fiers d'être des belges germanophones avec une identité propre à eux ? De quelle manière le slogan a-t-il été conçu ? quid de la diversité ? Est-ce que vous savez si l'APAQ-W planifie une campagne ou action séparée pour le public de la Communauté germanophone ?

Généralement je suis également très intéressé par le bilan total de Monsieur le Ministre de ce weekend : Combien des visiteurs est-ce qu'on a pu compter ? Quels feedbacks vous avez reçu jusqu'aujourd'hui? Et est-ce que vous pensez que la suite de ce concept sera favorable ?